

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4014

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Individualisations complémentaires de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement en recettes dans le cadre du budget annexe de l'assainissement**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéremian), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4014**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Individualisations complémentaires de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement en recettes dans le cadre du budget annexe de l'assainissement**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de son 9° programme, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse aide sous forme de subventions la Communauté urbaine de Lyon pour les actions ou travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Ce programme a fixé ses objectifs pour 6 ans, de 2006 à 2012, en matière notamment de lutte contre la pollution, de gestion des eaux pluviales, d'accompagnement du changement climatique et de suivi et protection de la ressource.

Les opérations suivantes, financées dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, notamment dans le cadre du programme P19 - Assainissement et les conventions de recettes correspondantes sont établies.

- Opération n° 2P19O0133 - Exutoire du Sud-Est - Collecteur visitable sous l'autoroute A7

Les travaux pour la réalisation du tronçon terminal de l'exutoire Sud-Est ont été retenus par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour un montant subventionnable de 4 500 000 € HT sur la base duquel une subvention de 1 350 000 € a été octroyée à la Communauté urbaine (convention n° 2013-0568).

- Opération n° 2P19O0249 - Restructuration du collecteur de l'Yzeron et antennes

Les travaux pour la restructuration du collecteur de l'Yzeron ont été retenus par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour un montant subventionnable de 4 273 000 € HT sur la base duquel des subventions à hauteur de 1 281 900 € ont été octroyées à la Communauté urbaine (conventions n° 2013-566/2012-1155/2012-1154 et 2010-1660).

- Opération n° 2P19O2580 - Montout réseaux d'eaux usées

Les travaux pour la réalisation des réseaux du secteur Montout (amont Berthaudière) à Décines Charpieu ont été retenus par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour un montant subventionnable de 3 352 650 € HT sur la base duquel une subvention à hauteur de 1 005 795 € a été octroyée à la Communauté urbaine (convention n° 2011-2107).

- Opération n° 2P19O1905 - Rénovation station d'épuration (STEP) de Meyzieu

Les travaux de modernisation de la station d'épuration de Meyzieu ont été retenus par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour un montant subventionnable de 8 109 870 € HT sur la base duquel des subventions à hauteur de 1 216 480 € ont été octroyées à la Communauté urbaine (conventions n° 2011-0880 et 2012-1487).

- Opération n° 2P19O1521 - Station d'épuration de Genay-Neuville sur Saône

Les travaux pour la création de la station d'épuration de la zone industrielle de Genay ont été retenus par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour un montant subventionnable de 7 964 100 € HT sur la base duquel des subventions à hauteur de 2 389 300 € ont été octroyées à la Communauté urbaine (conventions n° 2011-0018 et n° 2013-0569).

- Opération n° 2P19O0126 - Station d'épuration de Jonage

D'autre part, les travaux de construction de la station d'épuration Jonage ont fait l'objet d'une participation de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes à hauteur de 1 173 857,43 €. Il convient d'individualiser sur cette opération une autorisation de programme de recettes de ce montant pour permettre l'encaissement de cette participation pour la Communauté à échéancier en totalité sur 2013.

Compte tenu des individualisations d'autorisation de programme déjà délibérées sur chaque autorisation de programme, des montants de subventions déjà encaissées sur les conventions visées, les individualisations d'autorisations de programme complémentaires nécessaires, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Opération	Montant de subvention octroyé	Montant de subvention déjà encaissé sur les conventions visées	Disponible sur l'individualisation existante	Individualisation complémentaire sollicitée	Echéancier 2013	Echéancier 2014
N° 2P19O0133 Exutoire Sud-Est - Collecteur visitable sous l'A7	1 350 000	0	1 240 190	109 810	0	109 810
N° 2P19O0249 Restructuration collecteur de l'Yzeron et antennes	1 281 900	405 395	0,26	876 504,74	400 000	476 504,74
N° 2P19O2580 Montout réseaux d'eaux usées	1 005 795	301 738	- 301 738	1 005 795	651 738	354 057
N° 2P19O1995 Rénovation station d'épuration de Meyzieu	1 216 480	427 943	524 839,96	263 696,54	0	263 696,54
N° 2P19O1521 Station d'épuration de Genay-Neuville sur Saône	2 389 300	652 530	645 000	1 091 770	330 000	761 770
N° 2P19O0126 Station d'épuration de Jonage	1 173 857	0	0	1 173 857,43	1 173 857,43	0

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Décide :

- l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 109 810 € en recettes au profit du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O0133, selon l'échéancier suivant :

. 109 810 € en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 648 762 € en recettes,

- l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 876 504,74 € en recettes au profit du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O0249, selon l'échéancier suivant :

. 400 000 € en 2013,

. 476 504,74 € en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 329 004,74 € en recettes,

- l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 1 005 795 € en recettes au profit du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O2580, selon l'échéancier suivant :

. 651 738 € en 2013,

. 354 057 € en 2014,

- l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 263 696,54 € en recettes au profit du budget annexe de l'assainissement, sur l'opération n° 2P19O1995, selon l'échéancier suivant :

. 263 696,54 € en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 361 504,50 € en recettes,

- l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 1 091 770 € en recettes au profit du budget annexe de l'assainissement, sur l'opération n° 2P19O1521, selon l'échéancier suivant :

. 330 000 € en 2013,

. 761 770 € en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 389 300 € en recettes,

- l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 1 173 857,43 € en recettes au profit du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O0126, selon l'échéancier suivant :

. 1 173 857,43 € en 2013.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 097 361,34 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.